

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie accompagne activement depuis plusieurs années la filière « construction terre crue » dans son développement. Au cours de l'année 2012 nous avons organisé une large concertation avec les professionnels et leurs représentants pour identifier les obstacles au développement de cette filière et définir les actions à mener pour les surmonter. Ces travaux se sont terminés au mois d'avril 2013, et leur synthèse vous a été récemment communiquée par l'association ASTERRE.

La production des textes de référence par les praticiens (recommandations techniques, codes de bonnes pratiques, règles de l'art, etc.) pour différentes techniques constructives terre crue a été identifiée comme une action prioritaire. Il a été décidé au cours de la dernière réunion du groupe de travail "terre crue" le 29 avril 2013 que :

- ce travail s'appuierait sur les associations et collectifs régionaux d'artisans.
- ce projet commun serait suivi par un comité composé des structures suivantes : *AsTerre, CAPEB, ECOBATIR, FFB, Fédération des SCOP, MPF*
- le portage juridique de la convention avec le ministère serait assuré par la fédération des SCOP BTP (FNSCOP)

Guillaume DEROMBISE (guillaume.derombise@developpement-durable.gouv.fr), chef de projet "matériaux et technologies de construction à faible impact environnemental" à la sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction suivra ce projet pour le compte du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Par conséquent, je vous remercie de lui faire part de votre intérêt pour participer à ces travaux, en précisant les techniques constructives concernées **avant le vendredi 4 octobre 2013**. Une réunion de travail sera organisée à la fin du mois d'octobre pour définir le contenu de la convention avec le ministère (nature des travaux, planning et budget) et préciser les modalités de la gouvernance.

Je remercie d'avance tous les destinataires de ce courriel d'en faire une large publicité auprès de tous les acteurs et professionnels de la filière qui pourraient être intéressés par cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Michel GROSSELIN

Chargé de Mission pour les Filières Vertes.

« Bâtiment à faible impact environnemental »

« Matériaux biosourcés »

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)

Arche de la Défense Paroi Sud - 92055 PARIS La Défense

Téléphone : (+33) 1 40 81 95 75 - Mobile : (+33) 6 07 18 74 24